

L'Adresse—M. Beattie

Quant au domaine médical, les priorités n'y sont nullement établies. Que faire lorsque les crédits sont limités? D'aucuns persistent à mettre l'accent sur la recherche sur les principales maladies mortelles. D'autres pensent, non sans insister tout autant, qu'il nous faut principalement améliorer la distribution des services médicaux. On ne peut nier le fait que le domaine des soins médicaux n'en est encore qu'au stade artisanal. Il est urgent et impérieux d'améliorer la distribution de services médicaux de qualité à l'attention des masses.

Mais faut-il le faire au détriment de la recherche? Si oui, combien de temps pouvons-nous espérer rester à l'avant-plan si nous ne découvrons pas des méthodes plus simples et moins coûteuses pour prévenir et guérir les affections graves? Le dilemme est le même. Nous ne pouvons nous permettre le luxe d'abandonner la recherche fondamentale. Nous ne pouvons non plus nous désintéresser de la nécessité d'améliorer la distribution des services médicaux. De toute façon, nous devons atteindre ces deux objectifs. Mais comment? La réponse se trouve peut-être dans une autre question: «Si nous pouvons envoyer des hommes sur la lune, pourquoi ne pouvons-nous pas trouver un remède au cancer»?

De plus en plus fréquemment de nos jours, cette question semble exiger des États-Unis qu'ils fassent de la victoire sur le cancer un objectif national, tout comme ils l'ont fait de la conquête de la lune. Comme cette solution semble simple! Et pourtant, dans bien des cas, elle pose des problèmes de loin plus complexes que ceux que pose une expédition sur la lune. En effet, une attaque lancée de front contre le cancer ne possède pas cet élément de compétition qui caractérise la course à l'espace. J'ai le sentiment diffus que peu de gens, au Canada et aux

États-Unis, seraient vraiment bouleversés si nous apprenions demain que les Russes ont découvert la manière de guérir le cancer.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme il est 5 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 38 (5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale.

La Chambre consent-elle à adopter la motion?

M. Baldwin: Sur division.

(La motion de M. Blais est adoptée.)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SUBSIDES

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre étudie les subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

M. Baldwin: Y compris les mandats du gouverneur général.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à ce que nous déclarions qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

(A 5 h 50 la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)